

La gouvernance au service de la stratégie

Mercredi 1 décembre 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Objectifs :

- Inventorier les spécificités de fonctionnement et de gouvernance des coopératives agricoles
- Mesurer l'impact de ces décisions sur la stratégie de la coopérative : permettre aux participants d'entamer une réflexion sur la vision de leur coopérative à horizon 5 ans

Programme :

1. Les spécificités de fonctionnement et de gouvernance des coopératives agricoles

- Définition et principes de la coopération agricole
- Les règles de relations entre une coopérative et les associés coopérateurs : les droits et les devoirs des associés coopérateurs : le capital social, les engagements d'activité et de durée, la sortie de la coopérative
- L'organigramme de la gouvernance coopérative : le rôle central du conseil d'administration
- La place des associés coopérateurs dans la gouvernance coopérative
- Les conditions de la bonne gouvernance coopérative

2. La démarche stratégique en coopérative agricole

- Définition et importance d'un projet stratégique dans une entreprise coopérative
- La démarche d'analyse stratégique
- Les étapes de l'analyse stratégique
- La condition de réussite d'un projet collectif : la vision claire et partagée des objectifs à atteindre, dessinée par les dirigeants
- Evaluation de la formation et suites à donner

Intervenant : Pascal GOUX, consultant formateur en stratégie et gouvernance coopérative, responsable formation à Coop de France Rhône Alpes Auvergne.

Méthode pédagogiques & documents remis :

- **Outils :** Diaporama (PPT), paper board, documents internes
- **Méthodes pédagogiques :** Apport théorique, ateliers participatifs
- **Document remis :** Livret stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public :

- **Salariés :** Responsable et/ou Directeur de coopérative
- **Administrateurs :** Président et membre du conseil d'administration de coopératives

Prérequis :

Tarifs :

Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 23 novembre 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Stagiaire	Statuts
Nom :	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom :	<input type="checkbox"/> Salarie non adhérent
Fonction :	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail :	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock